



30,000



employés du gouvernement québécois négocient leur 2^e convention collective

Le point des négociations

Le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a déposé ses deux projets de convention collective le 16 janvier: un projet pour les 18,000 fonctionnaires et un projet pour les 12,000 ouvriers. Les deux projets étaient complets et contenaient les demandes d'augmentations de salaire.

Ils continuent le ménage qu'ils ont commencé dans l'administration publique il y a deux ans, et que seuls les visionnaires croyaient possible à ce moment-là. Là où il y a le favoritisme, ils imposent la justice. Là où il y a l'arbitraire, ils imposent des règles. Ils élèvent des barrières contre le patronage. Ils détruisent les royaumes qui sont nés des intérêts politiques et qui paralysent l'administration. Ils arrachent l'Etat à l'emprise du parti au pouvoir pour le mettre au service de la population. Ils découvrent la sérénité qui découle de la connaissance de leurs droits et qui décuple le rendement.

(Suivant, dans cet article de Guy Ferland, des explications sur les points où les négociations sont les plus avancées: congédiements, sécurité d'emploi et procédure de grief. En page 2, un article donne un aperçu des points où le blocage est encore complet).

Les congédiements pour inconduite seront sujets de griefs et d'arbitrages

Les fonctionnaires et les ouvriers du gouvernement ont obtenu le droit de soumettre toute mesure disciplinaire, y compris le congédiement pour inconduite, à la procédure régulière de grief et d'arbitrage. Ceci peut paraître élémentaire aux travailleurs du secteur privé, mais pour les employés du gouvernement c'est une grande victoire.

En effet, la loi de la fonction publique limite considérablement le champ de la négociation collective, comparativement au code du travail qui s'applique au secteur privé. Et une des limitations importantes au champ de la négociation, c'est la procédure d'appel en matière de congédiement pour inconduite. Cette procédure d'appel devant la Commission de la fonction publique, est imposée par la loi, au lieu d'être négociée par les deux parties. (Pour juger l'impartialité de la Commission de la fonction publique, soulignons qu'un de ses membres, M. Roch Bolduc, a accepté d'agir comme négociateur en chef pour le gouvernement. C'est comme si un arbitre désigné dans une convention collective acceptait de négocier pour l'employeur, tout en continuant d'agir comme arbitre.)

Depuis la signature de leur première convention collective il y a deux ans, les employés du gouvernement ont eu beaucoup de problèmes à cause des congédiements. A toute fin pratique, les employés congédiés ne pouvaient se défendre avant plusieurs mois et même un an. Ils ne savaient jamais précisément de quoi ils étaient accusés, et s'ils étaient condamnés, ils ne savaient pas pourquoi non plus, parce que la Commission de la fonction publique ne motivait pas ses jugements.

De plus, plusieurs employés étaient congédiés illégalement parce que souvent les ministères ne respectaient même pas la procédure imposée par la loi. En pratique, les employés du gouvernement n'étaient pas mieux protégés contre les congédiements arbitraires que les travailleurs qui n'ont pas de convention collective. Plusieurs ont été congédiés sur un simple caprice de leur chef de service, et ils ont attendu plus d'un an sans salaire et au bord de la dépression nerveuse avant d'être exonérés. Et une fois réinstallés dans leurs fonctions, ils ont attendu encore longtemps avant de récupérer le salaire qui leur était dû pour la période de congédiement.

Cette situation ne pouvait durer parce qu'elle donnait lieu à des dénis de justice trop flagrants. C'est pourquoi le Syndicat des fonctionnaires a réclamé et obtenu que la procédure d'appel contre les congédiements pour inconduite soit négociée entre les deux parties au lieu d'être imposée par la loi de la fonction publique. Cette victoire implique que la loi sera amendée.

Engagement ferme sur la sécurité d'emploi

Le gouvernement a pris l'engagement formel de ne mettre à pied aucun employé permanent pour manque de travail. Si jamais il y

a manque de travail dans un secteur, le gouvernement s'engage à muter les employés ou à les recycler à ses frais. Cet engagement vaut pour les fonctionnaires et pour les ouvriers.

La contre-proposition du gouvernement n'est pas complètement acceptée par le syndicat, car elle comporte des dangers pour les employés. Par exemple, elle stipule que "si un employé permanent refuse une mesure que l'employeur prend à son endroit pour lui assurer sa sécurité d'emploi, son refus équivaldrait à une démission de sa part". De plus, la contre-proposition ne garantit pas que les employés ne subiront pas de diminution de traitement par suite de leur mutation ou de leur recyclage. Enfin, elle ne prévoit aucun préavis

lorsque des changements technologiques ou administratifs auront pour effet de supprimer des emplois, alors que la convention actuelle prévoit un préavis de six mois.

Malgré ces réserves, il reste que le gouvernement a pris un engagement ferme sur la sécurité d'emploi. Et comme les négociations sur ce point ne sont pas terminées, on peut espérer qu'un régime moderne de sécurité d'emploi pourra être instauré au gouvernement, pour remplacer l'insécurité permanente dans laquelle on tenait les fonctionnaires et les ouvriers contre les congédiements arbitraires employés tout en maintenant la souplesse nécessaire à l'efficacité administrative.

Il existe un mythe sur la sécurité d'emploi des employés du gouvernement. On croit généralement qu'ils sont protégés contre les mises à pied. C'est une erreur.

Dans le passé, la sécurité d'emploi des ouvriers était conditionnée par le résultat des élections. A chaque changement de gouvernement, la plupart des ouvriers étaient renvoyés et remplacés par d'autres. En 1960, par exemple, plus de 5,000 ouvriers de la voirie ont été renvoyés dans les quelques mois qui ont suivi l'élection. La tradition voulait que les fonctionnaires soient un peu mieux protégés que les ouvriers contre les congédiements arbitraires, mais ils vivaient quand même dans une inquiétude continuelle savamment entretenue par le parti au pouvoir.

Il fallait un jour mettre fin à ce régime de peur et de patronage, et c'est pour cela que le syndicat des fonctionnaires a été formé, tout autant que pour relever le niveau très bas des salaires. Lors des premières négociations, en 1966, il était clair dans l'esprit des deux parties que les employés qui avaient rempli les conditions pour obtenir la permanence, devaient bénéficier de la sécurité d'emploi. Cette intention commune n'a pas été exprimée clairement dans la convention collective, mais on en trouve une confirmation dans le fait que les parties n'ont prévu aucun mécanisme de mise à pied pour manque de travail, alors qu'elles ont prévu des mécanismes de recyclage en cas de changements technologiques ou administratifs. C'est dire que les parties avaient convenu qu'aucun employé ne pouvait être mis à pied pour manque de travail, auquel cas il devait plutôt être recyclé.

(suite à la page 2)

le travail des militants

L'exécutif provincial du Syndicat des fonctionnaires provinciaux devant le Parlement. De gauche à droite: Eugène Talbot, secrétaire général; Yvon Blais, trésorier général; Mlle Nicole Forget, 1^{ère} vice-présidente; Claude Parent, 3^e vice-président; J.-Paul Breuleux, président général; Roland St-Jean, 6^e vice-président; Jean-Louis Harguindeguy, 5^e vice-président; Jean-Guy Fréchette, 4^e vice-président et Doris Charland, 2^e vice-président.



vol.1, no 3, mai 1968

LE TRAVAIL DES MILITANTS est l'organe officiel des militants de la Confédération des Syndicats Nationaux. Il est publié chaque mois par le Service d'information et des communications de la CSN dont les

bureaux sont situés au 1001, rue St-Denis, Montréal. Il est composé et imprimé par les Editions du Richelieu, à Saint-Jean, Québec.

Les points où il n'y a pas encore eu de progrès dans les négociations du SFPQ avec Québec

Les salaires

Les présentes négociations dans la fonction publique sont celles du rattrapage des salaires. Il n'y a pas de raison que les employés du gouvernement reçoivent des salaires de 13 à 45 pour cent inférieurs à la moyenne des salaires dans les entreprises comparables, c'est-à-dire les grandes entreprises. Car le gouvernement du Québec, avec 30.000 employés, est le plus gros employeur dans la province et par conséquent, il ne peut se comparer aux petites entreprises marginales.

Il n'y a pas de raison qu'un journalier gagne \$1.55 au gouvernement, alors qu'il gagne \$2.53 à l'Hydro-Québec, \$2.68 à la ville de Montréal et \$2.31 en moyenne dans la grande entreprise. Il n'y a pas de raison qu'une sténodactylo gagne en moyenne \$64 au gouvernement et \$84 dans la grande entreprise.

"Personne ne va prétendre qu'un ouvrier à \$120 par semaine c'est trop payé, avec les obligations qu'il a et le coût de la vie", déclarait le premier ministre Johnson le 20 octobre, lors de l'adoption du bill aux dents longues qui a mis fin à la grève du transport à Montréal. Pourtant, 80 pour cent des ouvriers du gouvernement gagnent moins de \$80 par semaine. Ces ouvriers gagnent \$62 ou \$67 pour une semaine de 40 heures, et quand leur semaine est de 48 heures ils gagnent \$74 ou \$80.

La revalorisation de la fonction publique, comme la revalorisation de toute profession, commence par le relèvement des salaires. Le Québec n'a plus les moyens de considérer la fonction publique comme un substitut du bien-être social. Le Québec a besoin d'une fonction publique moderne et efficace, pour soutenir les grands espoirs que nous avons placés dans l'Etat comme seul instrument de progrès collectif. Et les fonctionnaires n'ont pas à subventionner l'Etat par des salaires trop bas.

Lors de la première convention collective du syndicat des fonctionnaires, l'effort a porté sur la classification et le reclassement des employés. Il fallait commencer par là parce qu'il y avait tellement de désordre dans la fonction publique que le rattrapage était à

peu près impossible sans causer de grandes injustices à plusieurs groupes. C'est pour cela que les employés ont accepté une augmentation réduite il y a deux ans. Mais aujourd'hui, il n'y a plus de raison de retarder le rattrapage.

Les demandes d'augmentations de salaire du syndicat sont évaluées à \$30 millions pour la première année de la convention. Si le gouvernement appliquait le rapport Lippé sur la détérioration trop rapide des routes parce que les règlements du camionnage ne sont pas respectés, il pourrait épargner ce montant chaque année. Il ne peut donc invoquer l'incapacité de payer. Les augmentations réclamées situeraient les employés du gouvernement non pas au niveau de ceux qui sont les mieux payés ailleurs, mais simplement au niveau de la moyenne des salaires payés dans les entreprises comparables.

La classification

Les plans actuels de classification pour les fonctionnaires et les ouvriers ont été faits par la Commission de la fonction publique, en consultation avec le syndicat. C'est que la loi de la fonction publique soustrait la classification du champ de la négociation, et en fait une juridiction exclusive de la Commission de la fonction publique. Malgré cela, le syndicat a obtenu le droit de consultation par sa première convention collective. Et aujourd'hui il demande le droit de négociation.

Le syndicat a souvent dit que les plans de classification étaient une amélioration considérable par rapport au désordre qui existait auparavant. Cependant, un plan de classification n'est pas quelque chose d'immuable. Il peut devenir nécessaire d'y ajouter de nouvelles classes d'emploi. Le plan peut comporter des incohérences qui se révèlent à l'usage seulement, et qu'il faut corriger. Et effectivement il en comporte.

Le syndicat demande qu'aucune modification ne soit apportée au plan de classification à moins que les deux parties ne soient d'accord. De cette façon, la Commission de la fonction publique garderait sa juridiction sur la classification, mais elle n'agirait que sur recommandation conjointe des deux parties.

Le syndicat fait la même demande si par suite d'amendements à la loi, la classification devient la responsabilité d'un service gouvernemental.

Le grief de classement

Le classement, qui consiste à situer chaque employé sur la case du plan de classification correspondant au travail qu'il exécute, a été fait par les autorités de chaque ministère sous

la surveillance de la Direction générale des relations de travail. Cette opération a donné lieu à environ 8.000 griefs qui ont été réglés en vertu d'une procédure spéciale fixée par la Commission de la fonction publique.

Maintenant que le classement est terminé, il peut quand même survenir des griefs lorsque par exemple, le contenu de la tâche d'un employé est modifié. En pareil cas, le syndicat demande que l'employé puisse formuler un grief en vertu de la procédure régulière négoc-

ciée par les deux parties, au lieu d'une procédure imposée par la Commission de la fonction publique.

Quand un divisionnaire de la voirie avertit ses employés que le classement qu'ils ont reçu n'est valide que pour la période du 4 avril 1966 au 22 mars 1967, et quand le directeur du personnel du ministère endosse pareille initiative, on comprend que les employés du gouvernement veulent avoir des garanties en matière de classement.

30,000 employés

(suite de la page 1)

Pendant presque toute la durée de la convention, la sécurité d'emploi a été reconnue de fait par le gouvernement. Il y a eu des tentatives de congédiement, mais toujours sous le prétexte d'une mesure disciplinaire; jamais sous le prétexte du manque de travail.

Ce n'est qu'au mois de février que le gouvernement, pour la première fois depuis la signature de la convention, a contesté la sécurité d'emploi lorsque le ministère de la voirie a mis à pied une centaine d'employés permanents. A l'époque, ces mises à pied étaient apparues nettement comme un coup de force destiné à remettre en question la sécurité d'emploi au moment où les négociations commençaient. Et il a fallu beaucoup de pression de la part du syndicat pour que le gouvernement accepte de recycler les employés mis à pied.

Dans ces conditions, on comprend que le syndicat des fonctionnaires ait voulu préciser la notion de sécurité d'emploi à l'occasion des présentes négociations. Par sécurité d'emploi, le syndicat ne veut pas dire qu'un employé doit être attaché au même emploi toute sa vie, sans égard aux changements qui découlent des progrès de la technologie ou des techniques d'administration. Il veut dire qu'un employé dont l'emploi est supprimé ou modifié

doit être recyclé s'il le désire, et cela sans perte de salaire. C'est ce qu'on appelle un régime moderne de sécurité d'emploi.

Dans une entreprise de 30.000 employés, il y a toujours de la place quelque part pour celui dont l'emploi est supprimé ou modifié. En ce domaine le gouvernement doit donner l'exemple aux entreprises privées. D'abord parce que le recyclage des travailleurs est devenu une condition pour maintenir la vitalité des sociétés industrielles, ce que certaines grandes entreprises ont compris d'elles-mêmes. Ensuite, parce que la sécurité sociale, dont le gouvernement est responsable, implique désormais le recyclage.

La procédure de grief

La procédure de grief agréée par le syndicat et le gouvernement comporte une étape supplémentaire par rapport à la convention actuelle. C'est l'étape du supérieur hiérarchique, entre le supérieur immédiat et le sous-ministre. L'intention des parties, à la lumière de l'expérience passée, c'est de réduire au minimum le nombre de griefs qui aboutissent à l'arbitrage.

Rappelons qu'au cours des deux dernières années, environ 2.000 griefs ont été portés à l'arbitrage (à part les quelque 8.000 griefs de classement qui ont été soumis à une procédure spéciale). Il va sans dire que tous ces

griefs n'ont pas été plaidés, car il aurait fallu une armée de juges à plein temps pour le faire. Mais on peut dire que la plupart ont été réglés avant l'arbitrage, au niveau de la Direction générale des relations de travail. Chaque mois, le syndicat et la Direction générale examinaient ensemble le rôle d'arbitrage, et réglait ainsi un grand nombre de griefs, ne gardant pour l'arbitrage que les cas douteux.

C'était là une procédure qui n'était pas prévue dans la convention, mais que la force des choses a imposée. Cette procédure s'est imposée parce que les supérieurs immédiats, ou même les sous-ministres parfois, ne prenaient pas leur responsabilité devant les griefs, de sorte que les décisions qu'ils auraient dû prendre étaient reportées à la Direction générale.

Mais à mesure que les cadres gouvernementaux s'habitueront au régime de la convention collective, le syndicat espère qu'ils régleront sans délai des griefs qu'ils ont l'autorité de régler. C'est dans cet esprit qu'il a accepté l'étape supplémentaire du supérieur hiérarchique.

C'est dans cet esprit également qu'un comité permanent de grief sera créé. Il sera composé de dix employés libérés à plein temps par le gouvernement, trois fonctionnaires et trois ouvriers, dont le rôle sera de faire enquête sur les griefs et de les défendre au niveau des sous-ministres. Ce comité facilitera sûrement le règlement des griefs au niveau de la dernière étape avant l'arbitrage.

LES CONSEILS CENTRAUX EN CONGRÈS

Plusieurs Conseils centraux ont tenu leur congrès annuel ces dernières semaines. Le "Travail des Militants" rapporte ici les principales décisions qui y ont été prises et les noms des dirigeants élus. Un compte-rendu semblable paraîtra dans les prochaines éditions pour les congrès à venir si les responsables nous font parvenir les informations nécessaires.

Montréal

Le 10e congrès du Conseil central de Montréal a eu lieu du 18 au 21 avril.

Le président général Marcel Pepin y a fait une allocution remarquée sur les problèmes municipaux de Montréal. Plusieurs rapports y ont également été présentés.

L'exécutif élu lors de ces assises se compose de Dollard Gendreau, président; Elisabeth-L. Provencher, secrétaire; Jean-Paul Guay, trésorier; Paul Mercier, 1er vice-président; Jacques Olivier, 2e vice-président; Jean-Charles Roy, 3e vice-président; Fernand Foisy, 4e vice-président; Robert Therrien, 5e vice-président et Fernande Plourde, statisticienne.

Shawinigan

Le 14e congrès annuel du Conseil central de Shawinigan a eu lieu les 19, 20 et 21 avril. Près de 100 délégués représentant 23 des 29 syndicats affiliés au conseil central y ont participé.

Plusieurs dirigeants de la CSN y ont également assisté, notamment le président général Marcel Pepin qui a adressé la parole, le secrétaire général Raymond D'Amont ainsi que Paul-Emile Dalpé, président de la Fédération services et 4e vice-président de la CSN. Le ministre fé-

déral du Revenu et député de St-Maurice-Lafleche, M. Jean Chrétien, ainsi que le député provincial de St-Maurice, le Dr Philippe Demers, ont aussi adressé la parole aux délégués.

Pendant les assises, les congressistes se sont rendus former un piquet de grève symbolique devant la crèmerie Crête pour témoigner leur appui aux syndiqués qui y sont en grève depuis 12 semaines.

Plusieurs résolutions ont été adoptées par le congrès, notamment une demandant la remise en vigueur de la loi de conciliation entre propriétaires et locataires à Shawinigan et une autre se prononçant contre l'abolition de la taxe sur la machine-

Le président sortant du Conseil central, Alphonse Huard, a remis sa démission au début des assises. Le nouvel exécutif se compose d'André Lebordais, président; Côme Lavergne, 1er vice-président; Paulette Ricard, 2e vice-présidente, Arthur Thibodeau, 3e vice-président; Louis Roy et Denise Côté, directeur; Jean-Marc Mailhot, trésorier; Camille Hébert, secrétaire et Marie-Paule Ferland, secrétaire-adjointe.

Drummondville

Le 9e congrès annuel du Conseil central de Drummondville a eu lieu les 27 et 28 avril. Le président Marcel Pepin et Jean-Jacques Lafontaine, directeur régional, de l'Estrie, ont participé aux assises.

Le congrès s'est déroulé selon une nouvelle formule, les délégués, s'étant partagés entre quatre commissions dont les travaux ont été consacrés à l'étude respectivement de la situation actuelle du syndicalisme, des loisirs, de l'économie familiale et de l'action politique.

Le congrès a adopté une résolution demandant au ministre provincial du travail de faire res-

pecter la loi dans le cas de l'accréditation du syndicat du Pavillon Georges-Frédéric, à Drummondville, où la requête a été présentée à la Commission de relations du travail, il y a 8 mois. Une aurt résolution demande au gouvernement fédéral d'améliorer le code pénal pour permettre la tenue de loteries.

Un comité a été formé pour l'étude du projet de services de soins à domicile mis de l'avant par le Conseil central. Ce projet, s'il se réalise, mettrait à la disposition de la population sans distinction de classes, de couleurs ou de nationalités des soins professionnels à prix raisonnables.

Eugène Lachance a été élu président du Conseil central. Les autres dirigeants sont: Gaston Brunelle, vice-président, Lucille Leclerc, secrétaire; Luc Bourret, trésorier, ainsi qu'André Fortin, Bruno Désilets, Michel Gendreau, Antoine Robillard, Richard Gosselin, Clément Côté et Raymond Despeault, directeurs.

Saint-Jean

Le 15e congrès annuel du Conseil central de Saint-Jean a eu lieu les 27 et 28 avril.

Les assises ont donné lieu à l'adoption de plusieurs résolutions. Les délégués ont demandé, notamment, que le ministère de l'Éducation implante un CEGEP à Saint-Jean dès septembre prochain. Le Conseil central désire aussi qu'une étude soit faite pour que le projet de fusion des villes de Saint-Jean et d'Iberville se concrétise. Si cette étude est favorable, il suggère la tenue d'une référendum sur la question. On veut obtenir tous les renseignements nécessaires de la part du ministère des Affaires municipales. On veut également que les locataires des deux villes concernées soient consultés.

Un vote de blâme a également été adopté à l'endroit du gouvernement provincial au sujet du bill 12 sur la régie des loyers. Le Conseil central estime que le gouvernement a voulu ignorer ses responsabilités par rapport à cette loi.

Le Conseil central s'est également prononcé sur la question des loisirs demandant à la ville de Saint-Jean de mettre de l'ordre dans la question des centres de loisirs. On désire aussi une étude sérieuse sur l'utilisation de la Palestre, ainsi qu'au sujet de la bibliothèque municipale et la construction d'un centre culturel. On demande également le parachèvement de la route 7 et 9B entre Laprairie et St-Luc et la diminution du taux de péage sur l'autoroute des Cantons de l'Est.

Denis Martel a été réélu président du Conseil central. Les autres dirigeants sont Paul Légaré, 1er vice-président; H.-Paul Dorais, 2e vice-président; Micheline Provost, secrétaire; Jean-Louis Lemieux, trésorier; Adrien Gaulin, Pierre Poulin, Jean-Louis Poulin et Jacqueline Dupuis, directeurs.

Québec

Le Conseil central de Québec a tenu son congrès annuel les 4 et 5 mai. Ces assises, qui ont été consacrées en bonne partie au problème de la fermeture du chantier de la George T. Davie à Lauzon, a été marquée par la présence d'un nombre impressionnant de personnalités notamment, M. Jean Marchand, ministre fédéral de la main-d'œuvre et de l'immigration; M. Jean-Marie Morin, ministre d'Etat québécois; M. Jean Lesage, chef de l'opposition à l'Assemblée législative; M. Armand Trottier, maire suppléant de Québec, Raymond Parent, secrétaire général de la CSN.

Les nombreux délégués ont reçu les rapports des comités qui

ont su insuffler un dynamisme remarquable au conseil, les comités d'expansion économique; d'action politique; d'éducation; de la main-d'œuvre; de la télévision, de l'information et de la publicité; du cinquantenaire et du projet de journal.

Le congrès a adopté une résolution demandant à la CSN de faire pression sur la Commission de relations du travail québécoise pour accélérer ses décisions en matière d'accréditation et de causes de congédiement.

Le comité d'expansion économique a reçu le mandat de tout mettre en oeuvre pour que le Conseil économique régional du Québec métropolitain soit fondé au plus tard d'ici le prochain congrès. Un congrès spécial sera tenu à l'automne, après le congrès de la CSN, pour discuter des réformes de structures et des amendements à la constitution du Conseil. Le congrès a demandé que des démarches soient faites auprès des autorités compétentes pour l'adoption d'une législation qui forcerait les partis politiques à rendre public la source et l'utilisation de leurs fonds électoraux.

Roland Tapin a été réélu président pour un cinquième mandat. Les autres dirigeants sont: Léopold Côté, 1er vice-président; René Simard, 2e vice-président; Paul Ratté, secrétaire archiviste; Marius Lajoie, assistant-secrétaire archiviste; Maurice Dussault, secrétaire correspondant; Raymond Lachance, secrétaire financier; Rita Roy, assistante-secrétaire financier; Louis-Robert Bernier, trésorier; Marcel Langlois, commissaire-ordonnateur; Robert Breton, sergent d'armes, ainsi que Maurice Richard, Adélar Vachon, Ovide Dion et Gilles Gagné, directeurs.

Saint-Hyacinthe

Le Conseil central de St-Hyacinthe a tenu son congrès les 10, 11 et 12 mai. Parmi les invités on

remarquait le secrétaire général de la CSN et les députés de St-Hyacinthe, MM. Théo Ricard et Denis Bousquet.

Les congressistes ont adopté une quinzaine de résolutions. Ils ont demandé, notamment au gouvernement fédéral de faire baisser de \$8.000 à \$5.000 le plafond de revenu annuel pour pouvoir emprunter à la Société d'hygiène et de logements et de faire baisser également de 9% à 6% le taux d'intérêt de ces prêts. Ils veulent que la taxe de 12% sur les matériaux de construction disparaisse quand il s'agit de la construction de maisons unifamiliales; ceci dans le but de faire diminuer le chômage dans ce secteur.

Les délégués ont demandé que les gouvernements prennent des mesures plus efficaces pour enrayer les maladies industrielles, notamment la pneumonie; maladie dont sont atteints plusieurs travailleurs dans la région.

Les congressistes veulent aussi que le gouvernement mène des enquêtes plus sérieuses avant d'accorder des secours de bien-être social afin de faire disparaître les abus. Ils veulent que les taxes scolaires (impôt foncier) soient transformées en impôt sur le revenu applicable à tous les contribuables.

On a demandé une meilleure signalisation routière autour de St-Hyacinthe et la poursuite du projet de construction d'un nouveau pont sur la Yamaska.

L'exécutif du Conseil compte un seul nouveau membre, Louise Descôteaux, directrice. Les autres ont été réélus. Il s'agit d'André Gagnon, président; Hervé Ménard 1er vice-président; Paul-Emile Comtois, 2e vice-président; Lauré Girouard, secrétaire; Robert Flibotte, trésorier, ainsi que Fernand Lapalme, Aimé Guilmain et Arthur Delage, directeurs.

Saguenay-Lac St-Jean

Le 14e congrès annuel du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean a donné lieu, les 11, 12 et 13 mai, à trois jours de délibérations très intenses des 196 délégués qui ont siégé sur 8 ateliers de travail qui ont été ensuite regroupés en 2 grandes commissions avant de tirer les grandes conclusions en congrès plénier.

La nouvelle formule de congrès a suscité l'enthousiasme des délégués dont la participation aux divers travaux n'a souffert aucune comparaison avec celle des congrès antérieurs. Les congressistes ont démontré un véritable intérêt à l'ensemble des problèmes sociaux économiques et politiques de la région.

Il ressort de ce congrès, non seulement une intention mais une décision des syndicats de la région de se préoccuper des administrations municipales et scolaires, du développement régional de la promotion, de la coopération et de la consommation.

Le congrès s'est proposé d'atteindre ces objectifs par l'étude et une politique de présence dans les différents centres de décisions. Le congrès a principalement remis en question le conseil économique régional tant à usager de sa composition qu'au sujet des objectifs qu'il poursuit de même que les mécanismes d'éducation des adultes, y compris le projet Tevec. C'est par des actions précises et des mandats clairs contenant des échéances que les syndicats ont décidé d'apporter les améliorations qu'ils ont trouvées essentielles à la défense des intérêts des travailleurs.

Victor Dahl, de Port-Alfred, déjà vice-président de la CSN, présidera à l'exécution de ces mandats, puisqu'il a été élu à la présidence du conseil régional en remplacement d'Henri Vachon, démissionnaire.

LA VIE SYNDICALE

la CSN en marche

1er avril

● Le Syndicat de la construction de Montréal écrit au ministre du Travail, M. Bellemare, lui réitérant son désir de le rencontrer, afin de discuter des problèmes de la sécurité sur les chantiers de construction de la région de Montréal.

● L'imprimerie Vachon, de Mont-Joli, après avoir fermé ses portes du 22 au 25 mars, refuse de négocier avec le syndicat et procède à l'embauchage de nouveaux employés.

2 avril

● Le directeur régional de la Mauricie, Jean-Marc Bergeron, manifeste l'indignation de la CSN devant les manoeuvres anti-syndicales que pratiquent les représentants de l'Association des Constructeurs de la Mauricie et ceux de la FTQ au Comité paritaire des Métiers de la Construction de Trois-Rivières.

● Le Syndicat national des Employés de la Ville de Laval demande la conciliation après deux mois de négociations ardues durant lesquelles la partie patronale a refusé catégoriquement de discuter des clauses à incidences pécuniaires.

● Les syndicats des employés de commerce du Lac Saint-Jean affirment que le pire est à craindre si la compagnie Continental s'obstine à retarder les négociations.

● La vague de mises-à-pied se poursuit dans la région de Québec alors que le gérant de l'usine de Montmorency de la Dominion Textile a congédié 95 employés.

● Le président du Conseil central de Saint-Hyacinthe annonce que son organisme appuie le projet d'établissement d'un CEGEP à Saint-Hyacinthe.

3 avril

● Le Syndicat des employés de la biscuiterie Harnois et Fils, de Joliette, dénonce les manoeuvres anti-syndicales du propriétaire de cette entreprise familiale, M. Honorius Harnois.

● La grève des employés de la crèmerie Crête de Shawinigan se poursuit malgré l'embauche par la compagnie de quelques "scabs" et de policiers privés de l'agence Philipp.

● Le directeur du bureau régional de Québec, Amédée Daigle, affirme que si la compagnie Québec-Autobus n'accepte pas de négocier avec ses employés en leur faisant des offres sérieuses, les gens de Québec sont exposés à marcher, comme ce fut le cas à Montréal, l'automne dernier.

● Les épouses des 39 dessinateurs de la Davie Shipbuilding de Lauzon ont décidé de venir en aide à leurs maris en grève en dressant des piquets. Mentionnons le fait que cinq "scabs" franchissent quotidiennement la ligne de piquetage et remplacent les dessinateurs en grève.

4 avril

● Parlant du 18e congrès du Centre des Relations industrielles de l'Université McGill, Michel Vaillancourt, conseiller technique auprès du Syndicat des Fonctionnaires provinciaux du Québec, déclare que l'Etat est le plus mauvais employeur qui soit. Pour sa part, Paul-Émile Dalpé, président de la Fédération des services, révèle devant le même auditoire qu'il ne croyait pas souhaitable la création d'un front commun syndical dans les négociations avec les hôpitaux du Québec.

5 avril

● Le ministre du Travail a nommé M. Jean Boily comme conciliateur dans le conflit qui oppose Ville Mont-Royal et ses 100 employés manuels, en grève depuis le 5 février.

● Le président du SPEQ, Claude Proulx, fait une mise en garde au gouvernement qui se refuse à une véritable négociation et cherche à retarder le plus possible la conclusion d'une convention collective avec le Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec, qui représente plus de 4,000 professeurs.

● Le président de la CSN, Marcel Pepin, parlant devant le Comité des Bills privés de l'Assemblée législative qui étudie la Loi de la police, s'élève contre l'article traitant des pouvoirs d'urgence qui constitue une sorte de "conscriptio" des policiers.

6 avril

● Le président de la CSN, Marcel Pepin fait le procès de l'expression "politiques salariales" au colloque des conseillers en relations industrielles, à Québec, expression qui, selon lui, est trop souvent servie aux syndicats pour masquer un refus de négocier.

8 avril

● Le Conseil central de Thetford Mines déclare que les accusations du député Marc Bergeron, unioniste de Mégantic, selon lesquelles les syndicats ne s'occuperaient pas avec efficacité des problèmes de leurs membres accidentés, ne sont pas acceptables. Pour appuyer sa mise au point, le Conseil central révèle qu'en 18 ans, les syndicats de l'amiante ont présentés 435 cas à la Commission des Accidents de Travail, ces chiffres excluant la Compagnie Canadian Johns-Manville d'Asbestos.

9 avril

● Début de la conciliation entre le Syndicat des Forestiers et la Québec North Shore Paper.

● Le directeur de la grève des employés manuels de Mont-Royal, Léo-Paul Gareau, dénonce la provocation des autorités de Mont-Royal qui embauchent des "scabs" et provoquent inutilement les grévistes, au lieu de se préoccuper de négocier.

10 avril

● Le Conseil central de Beauharnois - Valleyfield décide de former un comité d'action politique chargé de surveiller le conseil municipal et la commission municipale locale.

11 avril

● Après quatre séances de négociations, les syndicats des employés des usines de pêche de Neuport, Gaspé, Rivière-au-Renard, dont l'employeur est la compagnie "Pêcheurs-Unis de Québec", ainsi que le syndicat des employés de l'usine de pêche de Paspébiac, dont l'employeur est la compagnie terre-neuvienne "Les Produits de la Pêche de la Péninsule Liée", demandent la conciliation.

● Le chef de l'Opposition, M. Jean Lesage, rencontre les membres des exécutifs de la CSN, de la FTQ et de la CEQ réunis à Drummondville, pour discuter du projet d'entente sur les changements d'allégeance syndicale.

16 avril

● L'exécutif de la CSN dévoile le projet de réforme des services, des structures et du fonds de défense professionnelle de la CSN à plus de 400 dirigeants et employés de la CSN réunis à Beauport.

● Par suite du désaveu de la FTQ par le président suppléant du Congrès du Travail du Canada, M. Donald McDonald, le président de la CSN déclare que la centrale ne projette pas d'entreprendre des discussions avec le CTC afin d'en arriver à une

entente sur le maraudage inter-syndical puisque les exécutifs de la CSN, de la FTQ et de la CEQ se sont mis d'accord sur un projet d'entente lors de leur rencontre du 7 mars.

● Le président de la CSN déclare que ce serait un geste anti-social que de ne pas hausser à \$1.25 le salaire minimum qui est, présentement, de \$1.05 pour la région de Montréal et de \$1.00 pour le reste du Québec.

● Michel Chartrand, du Syndicat de la construction de Montréal et Mme Hélène David, sociologue de l'Université de Montréal, sont blessés dans un accident d'automobile.

18 avril

● Pendant qu'à Montréal des dessinateurs de la Davie Shipbuilding de Lauzon, en grève depuis le 27 février, dressent une ligne de piquetage symbolique devant le siège social de la Canada Steamship Lines, à Lauzon, le maire de cette municipalité, M. Robert Guay, invite le ministre Bellemare à nommer un médiateur spécial pour régler la grève. Le syndicat se réjouit de la demande du maire Guay et suggère que M. Yves Dubé, doyen de la Faculté des sciences sociales de Laval, soit choisi.

● Devant l'attitude antisyndicale des autorités municipales, le Syndicat national des employés de la ville d'Amos demande la conciliation.

● Les 300 employés de l'usine de la compagnie Price Brothers, située à Price près de Mont-Joli, sont victimes depuis quelques semaines d'une série de brimades et de représailles injustifiées de la part de deux dirigeants locaux de la compagnie.

● Après avoir dénoncé la politique de prestige de l'administration montréalaise, le président de la CSN, Marcel Pepin, parlant à la séance d'ouverture du congrès annuel du Conseil central de Montréal, propose la tenue d'une conférence à laquelle participeraient des représentants des divers corps sociaux afin de réviser la politique municipale dans un sens social.

● Le Conseil central de Granby organise une conférence afin d'informer les syndiqués sur les caisses d'économie.

19 avril

● Le Syndicat de la construction de Montréal révèle que le ministre du Travail du Québec, M. Bellemare, n'a pas encore accusé réception d'une lettre que le syndicat lui a adressée le 1er avril, afin de lui réitérer une demande d'une entrevue afin de discuter du problème urgent posé par la fréquence des accidents de travail sur les chantiers de construction.

● Le président du Syndicat des dessinateurs de la région de Québec, Gérard Samson, déclare que si la compagnie Davie Shipbuilding continue à ne pas vouloir négocier avec ses dessinateurs en grève depuis plus de dix semaines, c'est tout le chantier maritime qui risque d'être bientôt paralysé puisque le travail ne pourra continuer, faute de plans.

20 avril

● C'est par un vote de plus de 95% que les employés de la Régie des Alcools du Québec, réunis en assemblée générale dans 11 villes différentes décident de demander la conciliation.

● Pour leur part, les 228 chauffeurs de la compagnie Québec-Autobus ont pris un vote de grève par bulletin secret.

23 avril

● Le Syndicat des Professeurs de l'Etat du Québec (SPEQ) s'inquiète de la tournure des négociations qu'il poursuit depuis dix mois et de l'indifférence manifeste du gouvernement devant la nécessité de recruter des professeurs de métiers et de techniques

vraiment compétents pour un enseignement professionnel de qualité qui produise autre chose que des chômeurs. Le Syndicat révèle que seule la promesse des négociateurs du gouvernement selon laquelle celui-ci réviserait sa position, a permis d'éviter jusqu'ici le conflit qui a failli éclater.

● Participant au 23e congrès des Relations industrielles de l'Université Laval, Marcel Pepin s'est opposé à la conception de ceux qui veulent absolument enfermer l'action syndicale dans un dilemme : le choix entre un réformisme à l'eau de rose et une révolution brutale. Selon lui, il est possible de concevoir, entre le réformisme et la révolution, une action syndicale qui s'engage dans la transformation des choses en profondeur.

● La CSN annonce qu'elle appuie la campagne menée par quatre mouvements de jeunesse afin d'obtenir de la Société Radio-Canada la mise en ondes, dès l'automne prochain, de l'émission télévisée d'information éducative "Si jeunesse pouvait". Cette émission devait débuter en janvier sur les ondes de la Société d'Etat, mais elle a été contremandée pour des raisons d'austérité financière.

24 avril

● Le Comité d'action politique du Conseil central de Granby organise une soirée d'information sur l'assurance-santé.

● Hervé Ménard, vice-président du Conseil central de Saint-Hyacinthe décide de se présenter comme candidat au poste de conseiller municipal de la municipalité de La Providence. Il reçoit l'appui du Conseil central.

● Le Comité d'action politique de Saint-Jérôme désire rencontrer le conseil municipal afin de lui exposer sa position concernant la nouvelle loi de la Régie des Loyers.

● L'Association des Marchands détaillants d'Alma appuie les recommandations de la CSN quant à la fermeture des magasins.

25 avril

● Le Syndicat des Employés du Transport de Montréal invite les Montréalais qui ont des plaintes à faire quant à la lenteur du service d'autobus, que leur offre la CTM à les transmettre à celle-ci et à la ville de Montréal. On sait que la CTM a mis-à-pied 160 chauffeurs d'autobus le 22 avril.

● Le Syndicat national des employés en forêt de la Québec North Shore Paper et cette compagnie annoncent qu'ils en sont arrivés à une entente quant au renouvellement de la convention collective de travail qui les lie.

26 avril

● Une importante délégation de syndiqués de la CSN remet un mémoire sur le congédiement de 1,000 travailleurs des chantiers maritimes de la George T. Davie and Sons, de Lauzon, aux autorités politiques (voir Le Travail de mai).

● Le Conseil central de Québec demande au gouvernement d'intervenir pour remédier au niveau alarmant de chômage qui affecte la région de Québec, par suite de mises-à-pied de travailleurs à la Donohue Brothers, au moulin de pâtes et papiers de Donnacona, à la Dominion Textile, à la Carners Brothers et aux deux chantiers maritimes de Lauzon.

● Le président du Conseil central de Québec, qui représente quelque 41,000 syndiqués de cette région, a déclaré que le Conseil central entendait orienter l'enjeu des élections fédérales du 25 juin sur la question de la fermeture du chantier maritime de la George T. Davie, à Lauzon.

● Une injonction pour l'émission d'une requête interlocutoire en vue d'empêcher la ville de Saint-Léonard de changer de compagnie d'assurance-groupe

sans l'approbation du syndicat a été déposée en Cour Supérieure par le Syndicat national des Fonctionnaires municipaux de Saint-Léonard.

30 avril

● Le Syndicat des Employés manuels de Ville Mont-Royal fait parvenir un télégramme au ministre Maurice Bellemare pour lui signaler que seule l'attitude de la ville empêche encore le règlement du conflit puisque les syndiqués ont accepté l'offre du médiateur.

● Le Syndicat des Employés manuels de Ville Mont-Royal sont retournés au travail le 21 mai après plus de 100 jours de grève. Un article paraîtra dans le prochain numéro du Travail au sujet de la lutte courageuse menée par ces 100 syndiqués.

● Le numéro de juin du Travail publiera également un reportage sur la victoire remportée par les 275 syndiqués à l'emploi de la compagnie Québec-Autobus après une grève qui a duré moins d'une semaine.

● Une autre grève a pris fin au début de mai, celle des membres du Syndicat des employés maritimes de Gaspé, qui avait été déclenchée le 9 avril.

● Il faut signaler que les membres du Syndicat national du bois ouvré de Saint-Hyacinthe, ont subi un lock-out du 3 au 16 mai de la part de la Cie St-Germain et Fils, fabricants de meubles. Le 2 mai, la convention conclue après de longues négociations qui étaient allées jusqu'au stade de la conciliation, devait être signée. A la toute dernière minute, la compagnie refusa et voulut rouvrir les négociations sur différents points. Devant le refus d'un syndicat, elle ferma les portes de sa manufacture de céder et le 16 mai il signa la convention.

● Par ailleurs, les membres du Syndicat des employés du Service social du diocèse de Rimouski ont tenu une journée d'études le 21 mai. Cet arrêt de travail est survenu à la fin d'une négociation qui avait duré un an pour la conclusion d'une convention collective. Les deux parties s'étaient entendues. C'est un fonctionnaire du ministère provincial du Bien-être social qui a décidé arbitrairement que la convention était inacceptable. Les négociations se poursuivent à Québec à ce sujet.

● D'autre part, depuis le 30 avril les 234 membres du Syndicat des employés de la Dennison Co. of Canada Ltd. sont en grève à Drummondville. Il s'agit d'une manufacture d'articles de papier, filiale d'une compagnie américaine. Ce syndicat vient de s'affilier à la CSN. Les négociations pour la conclusion d'une première convention collective durent depuis plus de six mois. La compagnie n'a pas voulu négocier depuis le déclenchement de la grève. Très peu de clauses ont été réglées jusqu'ici dans le projet de contrat.

● Aussi, un groupe d'une quarantaine de membres du Syndicat de la construction de Montréal, employés de la compagnie Welding Engineers Ltd., sont victimes d'un lock-out depuis le 16 mai. Ces travailleurs ont connu toutes sortes d'embûches depuis le moment, en 1951, ils ont tenté de se syndiquer.

● Ils ont finalement pu déposer une requête en accréditation à l'automne 1966 mais ont dû attendre pendant plus d'un an avant que la CRT ne leur accorde un trainé en longueur depuis l'automne dernier et la compagnie a décidé, de façon surprenante, de recourir au lock-out, au moment où il ne restait que quelques clauses à régler.

● On reconnaît dans ce comportement l'influence du procureur patronal, M. T. P. Slattery qui est également procureur de l'Association de la construction de Montréal et qui veut faire prévaloir certains points de vue inacceptables préconisés par cet organisme patronal.

● Enfin trois autres grèves se poursuivent: celle des membres du Syndicat des employés de la Modern Paving and Notre-Dame-Quarries, de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, qui a débuté le 19 février; celle des dessinateurs de la Davie Shipbuilding, de Lauzon, qui a été déclenchée le 27 février; celle du Syndicat des employés de la crèmerie Crête, travail a été déclenché le 29 février; celle du Syndicat des employés manuels de la ville de Hauterive qui dure depuis le 25 mars.

● Bon courage à ces travailleurs qui sont sur la ligne de feu.

divers

● La ville d'Orsainville vient de signer des conventions collectives avec ses policiers et ses employés municipaux dont les syndicats sont affiliés à la CSN. Les policiers ont obtenu une augmentation de salaire de 20% échelonnée sur une période de 2 ans, ainsi que de meilleurs bénéfices marginaux. Pour leur part, les employés municipaux ont signé une convention collective d'une durée de 2 ans, qui leur vaudra une augmentation globale de 15%.

● Le Syndicat de la métallurgie de Sorel a signé une nouvelle convention collective avec la compagnie Beloit. Les employés ont obtenu notamment, une augmentation de salaires horaires de \$0,50 répartie sur trois ans, dont \$0,17 rétroactif au 1er janvier.

● D'autre part, il faut signaler la signature de conventions collectives survenues il y a quelques mois, notamment celle du Syndicat national des employés de conserverie de Saint-Rémi, avec la Green Giant of Canada Ltd, où, en plus des augmentations de salaires, les syndiqués ont vu plusieurs de leurs bénéfices marginaux améliorés.

● Le Syndicat national des débardeurs des Quais de Baie-Comeau et la Compagnie Terminus Maritimes ont également signé une convention collective il y a quelque temps. Les avantages obtenus par les syndiqués sont intéressants, notamment au chapitre des salaires.

● Il faut signaler aussi la signature d'une convention collective par le Syndicat national des employés APFL (section Côte Nord). Encore là, les avantages obtenus ont été satisfaisants.

● Les quelque 60 employés des fonctions non pédagogiques de la commission scolaire régionale des Vieilles Forges ont signé leur première convention collective. Ils ont obtenu des augmentations de salaires variant entre 8% et 20%, rétroactives au 27 octobre 1966. La semaine de travail sera de 32 heures et demie et le temps supplémentaire sera rémunéré à 150%.

● Le Syndicat des employés de la Coopérative agricole de Granby pour la section de Joliette, vient de signer une nouvelle convention collective. L'augmentation de salaire moyenne répartie sur deux ans est de \$0,25 l'heure.

● Les employés de la Commission d'apprentissage de Hauterive ont signé une convention collective après quelque quinze mois de négociations. Les secrétaires et les concierges bénéficieront d'une augmentation de salaire de \$7, par semaine, au 1er janvier 1967, et de \$8, au 1er janvier 1968.

● Grâce à leur nouvelle convention, signée le 20 avril, les employés de garages de la région du Saguenay et du Lac Saint-Jean seront les mieux payés du Québec. Par exemple, les mécaniciens de classe "A" recevront une augmentation de .93 cents sur une période de 30 mois, ce qui portera leur salaire horaire à \$3.30 au 30 juin 1970. Les autres classifications obtiennent le même pourcentage d'augmentation.

● Le Syndicat national de la Patate Chips Maple Leaf de Montréal, vient de signer sa troisième convention collective. Les salaires des quelques 50 femmes à l'emploi de la compagnie sera porté de \$1,60 à \$2, et celui des 30 employés masculins passera de \$1,75 à \$2,35.

● Les 170 syndiqués de la manufacture Daoust et Lalonde, de Montréal, viennent de signer une nouvelle convention collective d'une durée de 3 ans et dont la principale clause porte sur les changements technologiques. La clause oblige l'employeur à aviser le syndicat 60 jours avant de procéder à de tels changements afin de permettre aux parties de déterminer conjointement les transferts de main-d'oeuvre, les taux de salaire des nouvelles occupations et la durée de la période d'adaptation et de recyclage. De plus, les transferts devront être faits en tenant compte de l'ancienneté.

● Les 40 employés manuels de Gatineau viennent de conclure une convention avec leur employeur. Leurs salaires passeront progressivement de \$1,97 à \$2,43 au 1er mars 1969.

● La ville de Longueuil vient de signer avec ses employés de bureau une convention collective d'une durée de 2 ans.

● Le St-Lawrence Workers Protective Union (CSN) et la Newfoundland Flours Ltd viennent de signer une convention collective, à Terre-Neuve, prévoyant une hausse de salaire de 14% pour cette année et des hausses subséquentes atteignant .33 cents l'heure. Il s'agit d'un contrat de 3 ans.

● Les 58 employés municipaux de Dorval ont accepté les dernières offres de leur employeur. Ils bénéficieront ainsi d'une augmentation annuelle de \$338 en 1968 et \$624 en 1969.

● Les employés de bureau de Gatineau recevront des augmentations annuelles de \$1,100, réparties sur une période de 3 ans. C'est leur première convention collective.

● Le Syndicat des Employés de Magasins de Victoriaville et de la Région a signé une convention collective de travail valable pour les deux prochaines années et valant aux syndiqués concernés des hausses de salaires de \$11,50 à \$15,50, une réduction des heures de travail de 48 à 46 avec pleine compensation et l'introduction des congés sociaux et des congés pour cause de maladie.

● Feu Roland Parent

● Roland Parent, de Thetford Mines, vice-président de la Fédération des Métallurgistes et Mineurs, et président du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de l'Asbestos Corporation, est décédé accidentellement en janvier.

● Le chef de l'information au poste CKLD de Thetford a fait l'éloge funèbre du confrère défunt, sur les ondes, disant que "le monde syndical vient de perdre un grand militant qui, au cours des 15 dernières années, a guidé les travailleurs de l'amiante sur un chemin pénible à franchir".

Philippe Girard, le syndicaliste qui pendant 40 ans, a "planté des droits pour l'ouvrier"

par Pierre VADEBONCOEUR

Conducteur de p'tits chars, violent réformateur social, nationaliste et catholique, pionnier des grandes luttes syndicales du Québec, orateur populaire extraordinaire, il a vécu dans le feu de l'action ouvrière jusqu'à sa retraite récente.

Depuis ses luttes à la Montreal Tramways dans les années 20 et 30, en passant par les grèves de Sorel en 1937, d'Asbestos en 1949, de Dupuis Frères et de Vickers en 1952, pris par une multitude d'autres combats dont celui de la Côte nord en 1960, combats qui ont marqué les progrès ouvriers au Québec, jusqu'à sa dernière grande campagne, dans l'électricité, en 1965,

son histoire, c'est l'histoire ardente des syndicats nationaux depuis 40 ans

Nous vous présentons aujourd'hui un aperçu de la vie courageuse et laborieuse de cet homme, né pauvre, qui n'a jamais voulu s'enrichir, qui a dédaigné les honneurs qui s'est battu toute sa vie pour les travailleurs, et dont toute la carrière a consisté, selon son expression même, à

"planter des droits pour l'ouvrier"

Il naît aux Eboulements, au début du siècle.

Sa famille est une grosse famille.

Pas d'argent. Le père gagne \$9.00 par semaine, à Québec, comme chauffeur de "bouillottes".

Mais il y a du courage, dans cette famille, et de l'intelligence, de l'honnêteté, et du franc parler.

Philippe laisse l'école à 13 ans : c'était courant, à l'époque. Les Girard déménagent à Québec, puis à Montréal, Philippe est embauché, à 13 ans, chez un grossiste, comme messager. A 20 ans, Philippe Girard, 1er commis, quitte la boutique. Un peu plus tard, il entre "au tramway". 39 cents l'heure, 84 heures par semaine, peu ou pas de congés. C'est là que Philippe Girard, tel qu'on l'a connu plus tard, va se manifester pour la première fois : agresseur, remuant comme un diable, du front tout le tour de la tête, ayant horreur de l'injustice et des combines, droit comme une lame, il va frapper ses premiers coups.



Voilà l'orateur, le don de la parole, le don de la répartie, Philippe Girard, au cours de la campagne de Shawinigan Power (1964).

Il prend la tête d'un mouvement de révolte des employés contre l'union américaine qui est dans la place, la Fédération amalgamée des employés de tramway d'Amérique (F.A.T.) (local 790). Cette union, qui ne fait rien, est en place avec la bénédiction de la compagnie. Le président international arrive, il ne parle pas un mot de français. Girard, au nom des autres employés, l'engueule en pleine assemblée. Le président menace de le faire congédier ! Girard s'avance, suivi de nombreux autres, et remet sa carte de membre et son bouton ! Il est par la suite convoqué par Hutchinson, "gérant" de la compagnie, qui lui donne l'ordre de rentrer dans l'union !

Il se lance du côté des syndicats catholiques, alors appelés la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, ancien nom de la C.S.N. d'aujourd'hui. Avec d'autres, il développe l'embryon de syndicat catholique qui existait à la Montreal Tramway. Il se dément. Le syndicat obtient la majorité. Le syndicat réclame du salaire, lutte contre le "solotram" (le tram conduit par un seul préposé au lieu de deux), demande une réduction des heures. L'union internationale, elle, s'oppose à la réduction des heures, se déclare d'accord avec le "solotram", malgré le chômage qui sévit et le fait que de nombreux employés sont à pied. La compagnie, bien que le syndicat catholique soit majoritaire, continue de faire "affaires" avec l'union internationale : ça se comprend !

Philippe Girard est lancé. Il devient trésorier, puis président du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal. Il devient aussi président du Cercle Léon XIII, groupe d'étude sur des questions sociales. Il organise, il se déplace, il lutte, il forme des militants. La semaine de travail de 54 heures, demandée par le syndicat du tramway, avec l'appui du Conseil central, est obtenue. On bâtit péniblement et dans des conditions très difficiles ce qui sera plus tard la CSN. Girard étend son action à toute la province, qu'il parcourt en tous sens. Il bouscule les préjugés régnants. Il lutte, avec ses confrères, contre les compagnies, les unions internationales, le gouvernement, les professionnels, la bourgeoisie, les communistes, et une partie du clergé. Toutefois, l'archevêque de Montréal, Mgr Gauthier, l'appuie. Mais les adversaires sont légion. Et il y a très peu de militants. Tout est à faire. Il faut déployer une énergie de géant.

1937 : Duplessis élu de l'année précédente. La crise dure encore. C'est la misère générale.

1937 : Des grèves retentissantes : l'industrie textile (10,000 travailleurs) et Sorel.

1937 : Sorel. Une population poussée à bout par les bas salaires, par le chômage, par la domination de la famille Simard. Seule planche de salut : le syndicat ; mais les Simard refusent de le reconnaître. Le curé de Saint-Pierre, à Sorel, Mgr Desranleau, prend fait et cause pour les syndiqués et, dans une série de sermons, s'attaque à la clique qui règne dans la ville, prône le syndicalisme, pousse les travailleurs non pas à se soumettre, mais à résister. Desranleau appelle Philippe Girard à venir prêter main forte aux syndiqués et celui-ci accourt. Il sera l'âme dirigeante des travailleurs dans ces jours agités.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, la grève éclate. Il y a quelques violences, au cours de la grève. Celle-ci prend fin sur une entente fragile, dont les ouvriers espèrent tirer profit, mais dont l'employeur profitera plutôt en prenant le temps nécessaire pour se préparer à une deuxième manche. Le 5 août, nouvelle grève. C'est, cette fois, la grève quasi générale à Sorel, mais avec des ouvriers divisés. Il y a des violences nombreuses. La maison où loge Philippe Girard est incendiée, dans la nuit du 13 au 14. Duplessis apparaît alors nettement comme il sera pour le reste de sa carrière : anti-syndical. 135 agents de la police provinciale arrivent. Ils logent dans l'hôtel des Simard. La production reprend peu à peu. La police matraque. Deux policiers, de nuit, sur le chemin public, et sans provocation aucune, assaillent un gréviste isolé, le frappent en sauvages, après l'avoir amené sur les terrains de la compagnie, et l'un des coups qu'ils lui donnent lui fait sortir un œil de l'orbite. Girard fait arrêter l'un de ces policiers. Mais la grève décline, puis elle est perdue.

UN PEU DE POLITIQUE

De 1934 à 1943, Girard est en congé sans solde et se livre à l'action syndicale. En 1943, fidèle à ses convictions nationalistes, il plonge tête première dans le Bloc populaire, dont il est nommé organisateur en chef. Mais il renonce pour cela à sa sécurité d'emploi, car il doit démissionner de son poste à la Montreal Tramways, et se contenter du salaire minable que ce parti nouveau et peu fortuné peut lui offrir. Il participe à la campagne du "Non" et à quelques élections. Après les quelques succès éphémères du Bloc, l'élection de quelques députés à Ottawa et à Québec, dont Maxime Raymond et André Laurendeau, il retourne à la vie privée car ce parti, qui était né des circonstances de la guerre, allait disparaître avec elle.

A sa sortie de la politique, il travaille comme livreur d'eaux gazeuses. Il est dans une situation financière particulièrement précaire ; phénomène rare, la politique l'a appauvri.



Un groupe de dirigeants du Bloc populaire, en 1944. On reconnaît Michel Chartrand, André Laurendeau, Philippe Girard et feu Jacques Perreault, avocat.

En 1948, il revient au syndicalisme, en qualité d'organisateur pour les syndicats de la chaussure. En 1949, il participe à la grève de l'amiante. Il était sur la route de Danville, le fameux jour où l'on avait élevé des barricades à un mille de la mine. On connaît les événements. La police provinciale soudainement tire sur la foule. C'était un petit détachement venu ouvrir la route pour 300 scabs armés de bâtons. Sous cette provocation, la foule réagit violemment contre les policiers et en malmené quelques-uns. Le lendemain, à Asbestos, lecture de la loi de l'émeute, et c'est le déchaînement de la violence policière sur la ville : on arrête des travailleurs chez eux au petit matin, on en arrête sur la rue qui mar-



Cette ligne de travailleurs, un peu effacée par le se les dizaines de milliers d'ouvriers pour lesquels Philippe Girard s'est battu pendant 40 ans.

chent paisiblement, on matraque, on va jusqu'à arrêter des gens à l'église, à la Sainte Table. Le gouvernement Duplessis, valet des compagnies minières, avait juré de porter un grand coup à la grève et à la CTCC. Le sang coula ; les intérêts des propriétaires des mines l'exigeait ! Philippe Girard faisait partie des militants qui aidèrent les grévistes dans leur lutte. Jean-Paul Geoffroy, René Rocque, Armand Larivée, Rodolphe Hamel, Michel Chartrand, et combien d'autres, travaillèrent d'arrache-pied, durant ce mois-là, pour l'obtention d'un minimum de justice sociale dans les mines, dans cette lutte où se retrouvaient également Gérard Picard, Jean Marchand, président et secrétaire général de la CTCC, Gérard Pelletier, journaliste, et d'autres.

En 1951, Girard se rend à Arvida, où, avec Adrien Plourde et d'autres militants, il réorganise le syndicat de l'Alcan, face à un maraudage des Steelworkers. Les Steels se cassent la pipe, les négociations s'amorcent et se terminent par un très grand succès pour l'époque, succès qui a ouvert la voie aux progrès spectaculaires des ouvriers de l'aluminium partout au Québec.

1937 - FETE DU TRAVAIL

Une petite conversation avec un premier ministre

Il y a banquet, à l'Oratoire. Il y a foule. Girard, président du Conseil central, est face à face avec Duplessis. Girard est furieux. Un certain père Cousineau, dans son sermon, avait remercié Duplessis, "un des plus grands premiers ministres catholiques de la province de Québec d'avoir réglé la grève du textile à la satisfaction des ouvriers !"

Le père Cousineau est là, avec Duplessis, avec Girard. Girard a une gueule de bois. Le père Cousineau dit : "M. Girard ne sourit pas, aujourd'hui..."

En effet, il ne sourit pas, il est loin de sourire. Il attaque : "Non, je suis écoeuré d'entendre dire dans la chaire de Vérité des faussetés comme celles qui ont été dites au sujet de Duplessis ! C'est une bombe. Duplessis est là. Tout le monde est à l'entour. Philippe Girard lance à la face de Duplessis : "Les ouvriers ont été sacrifiés comme des animaux qu'on mène à la boucherie !"

Duplessis, décontenancé, fait quand même semblant de n'avoir pas entendu. Alors Girard se tourne carrément vers lui et lui martèle ces mots : "Vous avez vendu les ouvriers comme des animaux qu'on mène à la boucherie"

Scandale. Le premier ministre menace Girard, en le tutoyant. Gi-

des grévistes, deux actions en dommages, une injonction, 9 règles nisi. Petit, Girard, Payne et plusieurs autres permanents, à des titres divers, furent mêlés à la lutte.

Chez Dupuis Frères, la grève fut dirigée d'abord par René Rocque, puis par Philippe Girard. Tout le monde se souvient de ce conflit acerbe où, là encore, les politiciens et la police combattirent les grévistes au moins autant que le faisait l'employeur. Alors comme aujourd'hui, la CSN était en butte à bien des ennemis haut placés qui cherchaient sa perte : Duplessis, Camille Houde... Ce qui était nouveau, c'était de voir des centaines de petites employées et d'employés de magasin revendiquer leurs droits sur le trottoir comme des ouvriers chevronnés. Pendant trois mois, Girard soutint le moral des grévistes et fut une des causes principales de la victoire.

Raconter la vie de Philippe Girard prendrait l'espace d'un livre. Il faut ici sauter des événements, choisir, un peu au hasard, des faits saillants. Dans un survol aussi rapide, il est inévitable, aussi, d'oublier des noms. On le retrouve un peu partout, actif et d'attaque. Il est à Kénogami-Jonquière, dans une grève menée pour obtenir entre autres choses, une clause de

Ce genre d'exploits commençait à lui être coutumier. Un jour, à Arvida, il avait convaincu une assemblée de plusieurs milliers d'ouvriers de la production de l'Alcan, de supporter une grève d'employés de bureau de la même compagnie, dans une assemblée qui donnait tous les signes de vouloir passer outre et laisser tomber les employés... Il avait convaincu les travailleurs de s'acquitter de leur devoir de solidarité, bien qu'ils n'étaient pas en cause.

En 1960, il participe, sous la direction de Raymond Gagnon, à la campagne d'organisation de Canadian British Aluminium. Il s'occupe aussi des chantiers de la Manicouagan. Aux alentours de 1960, il apparaît à une série de 41 émissions de télévision au poste de Matane, pour appuyer la grande campagne de la CSN sur la Côte-nord.

Il prend part, par la suite, à la direction de la grève des chantiers maritimes de Lauzon, parle aux assemblées et à la télévision, fait rejeter par l'ensemble des grévistes une lettre insidieuse des employeurs, amène les grévistes à affirmer leur résistance à toute épreuve, par vote secret, après une longue période de grève.

On le revoit ensuite, avec Réal Labelle, entre autres, au beau milieu du conflit de la construction, à Québec, en 1963-1964. Puis il reprend la dernière grande campagne active de sa carrière, celle où les travailleurs de la Shawinigan Water & Power eurent à choisir entre le Syndicat canadien de la fonction publique (CTC) et la CSN et choisirent la CSN. Cette lutte mémorable et longue (elle dura un an et demi) accapara toutes les énergies de Philippe Girard et de l'équipe qu'il dirigeait. Télévision, assemblées, direction générale de la campagne, Girard était partout, et partout le même : stratège efficace, éloquent, toujours avec le même don de persuasion et la même fougue, redoutable, clouant l'adversaire sur place, la répartie facile et terrible, et engagé jusqu'au cou à défendre les travailleurs. Cette campagne, comme tant d'autres dans la vie de Philippe Girard, se termina par une victoire. Mais il y laissa sa santé.

Philippe Girard, malade, dut abandonner son activité syndicale. L'âge régulier de la retraite, prématurée dans son cas, arriva pour lui peu après. Il fut traité par les médecins. Aujourd'hui, sa santé est relativement meilleure, et l'inactivité lui est difficilement supportable. Sa route dans la vie avait été semée de luttes couronnées de victoires.

Quand on l'a bien connu et que l'on repasse avec lui les principales péripéties de son existence active, le geste vient spontanément de le saluer profondément, avec respect, avec amitié, avec chaleur. Voilà un homme. Pour une bonne part, lui et d'autres qui lui ressemblent, ont fait la CSN. Pour ne pas mentionner les vivants, rappelons des disparus : Raymond Gagnon, Rosaire Mallette, ses amis.



Philippe Girard, au soir de la victoire, à Hull en 1951, parmi les chauffeurs du transport urbain de Hull.

Quand on songe à tant d'imbéciles, de lâches et de fourbes qui s'agitent sur la scène politique, il fait bon de penser à des hommes comme Philippe Girard, et il se trouve que plusieurs des hommes auxquels on pense ainsi étaient ou sont encore de ceux qui ont bâti la CSN, ne recherchant nulle autre récompense que de fraterniser et de représenter avec les travailleurs la dignité humaine combattue. Les travailleurs peuvent venir à la CSN ; ils y trouveront des hommes qui, comme Philippe Girard, croient en eux.

Philippe Girard, les travailleurs et la CSN vous rendent hommage et vous remercient.